



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N° 21 DU SAMEDI 14/01/2023

Réunion du 9 janvier 2023

CARNET NOIR

- Le président, les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de M. COTE Hubert (ancien Président de club).et au club de Crémeaux suite à son décès

TRESORERIE

Le relevé n°1, pour la saison 2022 – 2023, de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « Footclubs », dans :

« Organisation »,

« Etat du Compte »,

« Délégation du Roannais », **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

Règlement par chèque à la Délégation dans les meilleurs délais.

Par avance, merci de votre règlement.

Liste des clubs en attente de règlement :

ABH

ANZIEUX

ASTREE

AVENIR COTE

BELMONT

BOIS NOIRS

BRIENNON

BUSSIERES

CHANGY

CHAUSSETERRE LES SALLES

CORDELLE

COURS

CREMEAUX

FOREZ DONZY

GJ CHAMPDIEU MARCILLY LIGNON

GJ LOIRE FOREZ

GOAL FOOT

LIGNON

MABLY

MONTS DU FOREZ

MONTAGNES DU MATIN

MONTROND

MOULINS CHERIER

NOIRETABLE

NOLLIEUX

NORD ROANNAIS

OLYMPIQUE EST ROANNAIS

OUCHES

ROANNAIS FOOT 42

ROANNAIS FUTSAL

ROANNE ARCT

ROANNE FC

ROANNE MATEL

ROANNE MAYOLLET

ROANNE MAYOTTE

ROANNE PARC

ROANNE PORTUGAIS



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

ST ALBAN LES EAUX
ST CYR L'HOPITAL
ST JULIEN LA VETRE
ST JUST ST RAMBERT
ST MARTIN LA SAUVETE
ST NIZIER SOUS CHARLIEU
ST VICTOR SUR RHINS
STE FOY ST SULPICE
VAL D'AIX
VILLERS

AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS **RAPPEL IMPORTANT**

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre (article 128 des RG).

Les rapports doivent être fournis par courrier ou par mail, au plus tard dans les 48 heures ouvrables après la rencontre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse. Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT

Prochaines rencontres :

- vendredi 13 janvier à 20h : Chorale – Le Portel
- vendredi 3 février à 20h : Chorale – Nancy
- vendredi 10 février à 20h : Chorale – Fos-sur-Mer